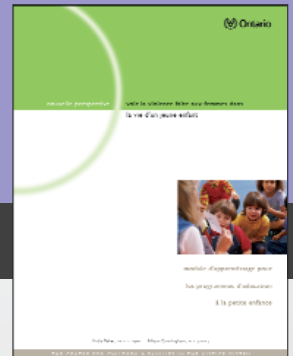


G U I D E D E
R E S S O U R C E S
D U P R O F E S S E U R

*Enseigner en quoi
consiste la violence
faite aux femmes
et ses effets sur
les enfants*

*The Centre for
Children and Families
in the Justice System*



Nouvelle perspective /
Voir la violence faite aux femmes
dans la vie d'un jeune enfant

Module d'apprentissage pour
les programmes d'éducation à la
petite enfance



Apprendre à écouter,
apprendre à aider :
Comprendre la violence faite aux
femmes et ses effets sur les enfants



Comprendre les effets de la
violence en milieu familial :
Un guide destiné aux éducateurs et
éducatrices de la petite enfance

Financement fourni par le Gouvernement de l'Ontario.

Le présent guide exprime un point de vue qui ne reflète pas forcément celui du Gouvernement de l'Ontario.

Auteurs :

Linda Baker, Ph.D., C.Psych.

Directrice exécutive

Alison Cunningham, M.A.(Crim.)

Directrice, Recherche et planification

Conception de la couverture :

Tempo Graphics

Centre for Children and Families in the Justice System

254, rue Pall Mall, bureau 200

LONDON ON N6A 5P6 CANADA

www.lfcc.on.ca

Pour de plus amples renseignements, allez au site www.lfcc.on.ca/guide_professeur.html

Also available in English. See: www.lfcc.on.ca/professors_guide.html

© 2005 Centre for Children and Families in the Justice System (London Family Court Clinic, Inc.)

TABLES DES MATIÈRES

Méthode d'enseignement	2
Remarques concernant la terminologie	3
Pourquoi s'informer sur la violence faite aux femmes?	4
La violence faite aux femmes	5
• le pouvoir et le contrôle	
• l'égalité	
• violence faite aux femmes et conflit conjugal : clarifier les définitions	
Statistiques	10
• Données de la police	
• Enquête sociale générale	
• Enquête sur les homicides	
• Données qualitatives	
Décider de partir ou de rester	17
Conséquences du pouvoir et du contrôle sur les mères	20
Comment les enfants sont-ils «exposés» à la violence?	21
Adaptation et survie	22
Facteurs de protection	23
• forces individuelles	
• croyances et stratégies d'adaptation	
• structure d'entraide	
Étude sur les enfants	24
• caractéristiques collectives	
• différences individuelles	
Que savons-nous?	26
• adversité multiple	
• dose-réponse	
• corrélation vs cause	

Impact sur les enfants	31
• ce que les enfants peuvent ressentir et penser	
• leçons apprises lorsque les enfants vivent dans un climat de violence	
• stress post-traumatique	
Communiquer avec la Société d'aide à l'enfance	34
Agences apparentées : «Vous n'êtes pas seul»	35
Traumatisme vicariant	36
Ressources complémentaires	36
Références citées	36

GUIDE DE RESSOURCES DU PROFESSEUR

Enseigner en quoi consiste la violence faite aux femmes et ses effets sur les enfants

À l'instar des étudiants dans de nombreuses autres professions axées sur la relation d'aide, les étudiants du Programme d'éducation à la petite enfance rencontreront des enfants aux prises avec des problèmes à la maison, notamment des enfants qui vivent ou qui ont récemment vécu dans un climat de violence perpétrée contre leur mère par un partenaire intime. Le présent document est un guide de ressources à l'intention des professeurs de l'Ontario qui intègrent ce sujet dans leurs cours. Ce guide fournit plus particulièrement de la matière qui complète le contenu des ressources suivantes :



Apprendre à Écouter, Apprendre à Aider : Comprendre la violence faite aux femmes et ses effets sur les enfants (2005)

Guide de 33 pages destiné aux étudiants qui traite des aspects suivants : comment fonctionne la violence faite aux femmes, le concept de pouvoir et de contrôle, comment soutenir les femmes victimes et les aider à trouver l'aide qui leur convient, comment les enfants s'adaptent à la violence en milieu familial, comment réagir lorsqu'un enfant dénonce la violence et la négligence, normes de conduite professionnelle, faire le point sur votre propre attitude et recommandations pour changer quelque chose en vue d'arrêter la violence. Les étudiants trouveront dans ce guide des renseignements pertinents et à jour et une liste d'autres ressources facilement accessibles à titre de lectures complémentaires.

Vous pouvez télécharger ce guide au site www.lfcc.on.ca. Vous pouvez également en commander une copie papier.



Nouvelle perspective / Voir la violence faite aux femmes dans la vie d'un jeune enfant : Module d'apprentissage pour les programmes d'éducation à la petite enfance (2005)

Trousse complète que le professeur du Programme d'éducation à la petite enfance pourra utiliser pour inclure ce sujet dans un cours. Les étudiants apprendront de quelle façon les nourrissons, les tout-petits et les jeunes enfants peuvent être touchés par la violence faite à leur mère. Ce module comprend des activités d'apprentissage complémentaires, des recommandations de vidéos, des études de cas, des choix multiples et des questions objectives. Le professeur peut modifier la présentation PowerPoint en fonction de la durée et du thème de son cours, ou encore, imprimer les diapos sous forme de rétroprojections et/ou les distribuer aux étudiants sous forme d'un document de cours.

Vous pouvez télécharger ce guide au site www.lfcc.on.ca/perspective_module.html. Disponible seulement en format électronique.



Comprendre les effets de la violence en milieu familial : Un guide destiné aux éducateurs et éducatrices de la petite enfance (2001)

Guide de 18 pages qui regroupe de façon conviviale une foule de renseignements utiles pour les étudiants du Programme d'éducation à la petite enfance. Ces derniers apprendront à identifier et à aider les enfants qui sont exposés à la violence faite aux femmes. Ce guide traite des répercussions dans le cadre de services de garde d'enfants, explique comment planifier la sécurité de l'enfant, dénoncer des cas de violence à Société d'aide à l'enfance et obtenir du soutien dans la communauté.

Vous pouvez télécharger ce guide au site www.lfcc.on.ca. Vous pouvez également en commander une copie papier.

Le contenu du présent guide peut vous aider à préparer un cours ou une série de cours sur ce sujet. Ce guide peut également vous aider à répondre aux questions des étudiants et à recommander des lectures complémentaires aux étudiants intéressés.



Symbole qui veut dire lectures complémentaires recommandées.



Conseils au niveau de l'enseignement pour vous préparer à répondre aux questions des étudiants. Ce symbole propose également des discussions complémentaires ou des documents de cours.



Points importants à souligner aux étudiants.

Méthode d'enseignement

Le contenu du présent guide peut être présenté sous forme d'un cours ou d'un groupe de discussion, comme lecture obligatoire ou dissertation à rédiger, voire même être présenté avec un vidéo ou un DVD. Vous pouvez également inviter un conférencier, soit un représentant local de la Société d'aide à l'enfance ou un conseiller qui travaille dans un refuge pour femmes victimes de violence.



Pour trouver des vidéos, veuillez consulter *Le catalogue de vidéo du Centre national d'information sur la violence dans la famille* (2005) au site : www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf. Ce catalogue est mis à jour périodiquement.



Pour la plupart des étudiants, la violence faite aux femmes et ses effets sur les enfants est un sujet important et possiblement intéressant. Pour d'autres, ce sujet reflète des aspects pénibles de leur vie passée et/ou actuelle.

Assurez-vous d'avoir à la portée de la main les coordonnées de services de counselling sur le campus et de services locaux à l'intention des femmes. La ligne secours pour les femmes victimes de violence est une autre bonne ressource :

1 866 863-0511 ou (416) 863-0511 (ATG) ou 1 866 863-7868 (ATS)

Vous pourriez afficher ou distribuer ces renseignements avant de donner votre cours.

Remarques concernant la terminologie



Lors de discussions avec vos étudiants, veuillez choisir soigneusement les termes que vous utilisez.

L'expression «violence faite aux femmes» fait référence à l'utilisation répétée, par un homme, de tactiques de pouvoir et de contrôle en vue d'intimider et de dominer sa partenaire intime. Cela peut signifier une menace omniprésente et crédible de violence physique. Typiquement, la «violence faite aux femmes» se traduit par les comportements suivants de la part de l'agresseur : recours à l'intimidation et des menaces, minimiser ou nier son rôle en ce qui concerne la violence, recours à l'isolement social de la femme victime, contrôle du budget familial, blâmer la femme d'avoir causé la violence et utilisation répétitive d'insultes et de commentaires humiliants.



La définition de «violence faite aux femmes» est tirée de la Roue du pouvoir et du contrôle qui a été élaborée par le Domestic Abuse Intervention Project de Minnesota. Nous examinerons ce modèle heuristique ci-dessous.

Les expressions «violence conjugale» et «violence perpétrée par un partenaire intime» suggèrent que les hommes peuvent être victimes de violence et que les femmes peuvent être violentes. Cela peut se produire tant dans des relations homosexuelles que des relations hétérosexuelles. Par ailleurs, l'expression «violence familiale» signifie habituellement toutes les formes de violence entre les membres d'une famille, y compris la violence envers les enfants, entre frères et soeurs et à l'égard des personnes âgées.



Veillez faire remarquer aux étudiants que la majorité de la violence préjudiciable d'un partenaire est perpétrée par les hommes envers les femmes.

Le terme «victime» fait référence aux personnes, habituellement des femmes, qui sont maltraitées par leur partenaire intime. De nombreux intervenants préfèrent le terme « survivante» car il reflète comment la plupart des femmes s'adaptent en utilisant leur force personnelle et leur esprit d'initiative.

L'expression «maltraitance infligée à des enfants» ou «violence envers les enfants» fait référence à des actes et omissions en vertu de la juridiction du Bureau de protection de l'enfance, ce qui correspond, en Ontario, à 52 Sociétés d'aide à l'enfance partout dans la province. Maltraitance peut vouloir dire de la violence physique, sexuelle ou psychologique, de la négligence physique, psychologique ou en terme de développement ou soins médicaux. Certaines mais pas toutes les formes de maltraitance infligée à des enfants constituent en outre des offenses criminelles (p. ex., agression, toucher des parties sexuelles ou enfreindre au devoir de fournir les choses nécessaires à l'existence).



N. Trocmé, B. Fallon, B. MacLaurin *et al.* (2005). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003*. Ottawa: Santé Canada.

[Allez au site : www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/]

Pourquoi s'informer sur la violence faite aux femmes?

Parmi les femmes que les étudiants rencontreront dans des stages, des emplois bénévoles ou des emplois rémunérés, certaines vivront présentement ou viendront juste de quitter des relations de violence. Il se pourrait que les étudiants ne s'en rendent pas compte d'emblée. Cependant, toute interaction ou intervention envisagée, que ce soit dans un contexte de soins de santé, à l'école, dans un service de garde d'enfants, dans une agence de services sociaux, dans un secteur de la justice criminelle, etc., sera plus efficace si l'étudiant a appris à écouter et à détecter les signes et les indices.

Réagir de manière sensible à la violence faite aux femmes n'incombe pas uniquement aux refuges et autres agences oeuvrant dans le domaine de la violence faite aux femmes. Les femmes victimes de violence sont nos voisines, nos camarades de classe et nos collègues de travail. Elles se cherchent un logement ou ont besoin de soins médicaux, de services juridiques, de service de garde d'enfants, de counselling pour leurs enfants ou pour elles-mêmes, d'interprétation culturelle, de soins dentaires ou d'aide sociale. Les gens dans le domaine vétérinaire voient maintenant le lien entre la violence envers les animaux et la violence en milieu familial. C'est un sujet qui nous concerne tous.



La Roue de l'intervention illustre les principes clés pour vous guider dans vos interventions auprès de femmes victimes de violence. Vous trouverez cette roue dans le guide *Apprendre à Écouter, Apprendre à Aider* (en français) ou encore sur le site : www.pathwaysofcourage.org (en anglais). Si vous enseignez dans le domaine des sciences de la santé, veuillez consulter "The Medical Power and Control Wheel" (la Roue du pouvoir et du contrôle médicaux).

De plus, beaucoup de femmes victimes de violence sont mères de famille. En ce qui concerne les enfants que nous pourrions rencontrer dans notre rôle de professionnel ou de bénévole, nous devrions comprendre que :

- la violence faite aux femmes est l'une des nombreuses expériences néfastes qui peut compromettre le développement d'un enfant et sa capacité de profiter pleinement d'un milieu éducatif ou de traitement
- la violence faite aux femmes se produit souvent en même temps que d'autres expériences négatives (p. ex., maltraitance infligée aux enfants)
- les effets de la violence faite aux femmes peuvent transparaître dans le comportement d'un enfant et/ou sur le plan psychologique
- certains de ces comportements peuvent être faussement interprétés comme des difficultés d'apprentissage ou associés à d'autres sources (p. ex., comportement oppositionnel)

Nous présumons que, si vous savez quand considérer la violence faite aux femmes comme une source possible des problèmes observés, cela vous aidera à bien réagir, à résoudre de façon plus efficace un problème de comportement ou à aider des femmes victimes de violence et leurs enfants. Si, par exemple, un enfant manque de concentration et est facilement distrait, il pourrait être considéré comme ayant un trouble déficitaire de l'attention et comme un candidat pour Ritalin. Si vous vous penchez plutôt sur les problèmes familiaux, vous pourriez adopter une approche complètement différente à l'égard de l'enfant.



Il se peut que des comportements inquiétants chez les enfants aient d'autres sources que la violence faite aux femmes. Par ailleurs, certains enfants qui vivent dans un climat de violence faite aux femmes ne se différencient aucunement de leurs pairs.

La violence faite aux femmes

Pour comprendre comment les enfants sont touchés par la violence faite aux femmes, les étudiants doivent d'abord comprendre un concept de base. L'éventail des types de violence va des insultes à des blessures corporelles extrêmement graves, voire même au meurtre. Le but de l'agresseur est d'avoir «le dessus», c'est-à-dire d'utiliser son pouvoir physique, économique ou autre pour avoir le contrôle et faire en sorte que la femme soit dans une position d'impuissance. Pour ce faire, l'agresseur utilisera des mots, de la violence ou des menaces. Il s'agit d'un phénomène sexiste qui est enraciné dans

l'inégalité des femmes sur le plan social, économique et politique (Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993). Parmi les facteurs qui favorisent et perpétuent la violence faite aux femmes, mentionnons :

- les stéréotypes traditionnels de masculinité et de féminité qui poussent les hommes à être durs et contrôleurs et les femmes à être passives et obéissantes;
- la socialisation différente des filles et des garçons;
- la violence dans les médias; et
- les attitudes de la société qui ferme les yeux sur la violence faite aux femmes (voir Baker et Cunningham, 2005: 8-9).

La violence faite aux femmes peut se manifester sous l'une ou plusieurs des formes suivantes :

! **Violence psychologique**

Insultes et commentaires humiliants (p. ex., sarcasmes traitant la victime de nulle, paresseuse, grosse, laide ou stupide; lui dicter comment s'habiller; menacer de se suicider; menacer de lui enlever les enfants; la surveiller, être jaloux de façon obsessionnelle; l'isoler de sa famille ou ses ami(e)s; maltraiter les animaux de maison; et/ou détruire des objets précieux ou à valeur sentimentale).

! **Abus économique**

Retenir ou prendre l'argent de la victime, dépenser de façon frivole alors que les enfants ont besoin de choses nécessaires, faire tous les achats importants, l'empêcher d'avoir accès aux comptes en banque, l'empêcher d'obtenir ou de conserver un emploi et ne pas payer la pension alimentaire pour enfants.

! **Violence sexuelle**

Avoir des relations sexuelles forcées avec la victime, l'obliger à participer à des actes sexuels déplaisants ou douloureux, l'exposer au SIDA ou à d'autres maladies transmissibles sexuellement, refuser d'utiliser ou de permettre à la victime d'utiliser une méthode de contraception.

! **Violence spirituelle**

Ridiculiser ou punir la victime à cause de ses croyances religieuses ou culturelles, l'empêcher d'observer les pratiques de sa religion ou l'obliger à respecter d'autres pratiques religieuses.

! **Violence physique**

Gifler la victime, lui donner des volées de coups de poing ou de coups de pieds, la pousser, l'égorger, la brûler, la mordre, la pousser en bas des escaliers, la frapper ou la couper avec un couteau, tirer sur elle avec une arme ou la frapper avec un objet. Ces actes de violence peuvent occasionner ou non des blessures visibles.



Toutes les formes de violence sont blessantes, mais certaines formes de violence faite aux femmes sont considérées comme des infractions criminelles alors que d'autres ne le sont pas.



L. Hart & W. Jamieson (2002). *La violence faite aux femmes - Aperçu*. Ottawa ON : Santé Canada.

Le pouvoir et le contrôle

La Roue du pouvoir et du contrôle est probablement le modèle heuristique le plus courant dans ce domaine. Ce modèle définit le pouvoir et le contrôle, non pas la violence physique évidente, comme les caractéristiques déterminantes de la violence faite aux femmes. Les segments de la roue illustrent diverses manifestations du pouvoir et du contrôle (p. ex., abus économique) et met l'accent sur le fait que l'agresseur peut avoir recours à la violence physique tout en utilisant des tactiques de contrôle qui, dans l'ensemble, peuvent être plus courantes ou nuisibles. La Roue du pouvoir et du contrôle a été élaborée par le Domestic Abuse Intervention Project, Duluth, Minnesota qui s'est basé sur son travail de counselling auprès d'hommes violents. Pour beaucoup de femmes, cette roue les a aidées à nommer le comportement d'un partenaire violent et à reconnaître qu'elles ne sont pas seules à vivre ce genre d'expériences.



La Roue du pouvoir et du contrôle aide les étudiants à percevoir la violence faite aux femmes comme un modèle de comportement qui n'inclut pas forcément de la violence physique, des ecchymoses ou des blessures visibles.



La Roue du pouvoir et du contrôle est un modèle utile. Attendez-vous toutefois à ce que certains étudiants y reconnaissent des caractéristiques qu'ils vivent dans leur propre famille ou relation.

1. Référez-vous aux suggestions susmentionnées concernant l'affichage des coordonnées de services de counselling sur le campus, etc.
2. Faites remarquer aux étudiants que ces comportements peuvent se produire de temps en temps dans des relations. C'est l'utilisation systématique de plusieurs de ces tactiques sur une période de temps qui permet de déterminer si un homme (par opposition à un comportement) est violent.
3. Les étudiants pourraient soulever le point que les comportements décrits sont tolérés, acceptables et même encouragés par des cultures patriarcales. Vous pourriez alors suggérer une courte discussion sur les normes culturelles et les rôles assignés à chacun des sexes.
4. Il se pourrait que certains étudiants reconnaissent des tactiques de pouvoir et de contrôle observées dans la relation d'un(e) ami(e). S'ils vous demandent des conseils, veuillez les référer au site de Education Wife Assault à : www.womanabuseprevention.com qui fournit des conseils dans le cas d'une telle situation et au site de La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario à : www.citizenship.gov.on.ca/owd/indexf.html



Pour de plus amples renseignements sur les caractéristiques des hommes violents, consultez

L. Bancroft & J. Silverman (2002). *The Batterer as Parent: Addressing the Impact of Domestic Violence on Family Dynamics*. Thousand Oaks CA: Sage.

Le contenu de ce document est résumé sous forme de document de cours (en français) dans Pour aider les enfants à mieux réussir [(Allez au site : www.lfcc.on.ca/meres.html)].

L'égalité

L'égalité est le signe d'une relation saine et équitable, tel que décrit par le Domestic Abuse Intervention Project dans la Roue de l'égalité et de la non violence :

Négociation et équité

- rechercher des résolutions de conflit mutuellement satisfaisantes
- accepter le changement
- être prêt à faire des compromis

Comportement non menaçant

- parler et agir de sorte qu'elle se sente en sécurité et à l'aise pour s'exprimer et accomplir des choses

Respect

- l'écouter sans porter de jugement
- être positif et compréhensif sur le plan émotif
- apprécier ses opinions

Confiance et soutien

- soutenir les objectifs de vie qu'elle s'est fixés
- respecter son droit d'avoir ses propres émotions, activités et opinions

Honnêteté et responsabilité

- accepter d'être responsable de soi-même
- reconnaître l'ancien recours à la violence
- admettre ses torts
- communiquer ouvertement et honnêtement

Parentage responsable

- partager les responsabilités parentales
- être un modèle non violent positif pour les enfants

Responsabilité partagée

- se mettre d'accord sur une distribution équitable des tâches
- prendre les décisions familiales ensemble

Partenariat économique

- prendre les décisions monétaires ensemble
- s'assurer que les deux partenaires sont avantagés par les arrangements financiers



1. Vous pouvez distribuer la Roue du pouvoir et du contrôle et/ou la Roue de l'égalité sous forme de documents de cours. Trouvez les versions français au : www.lfcc.on.ca/apprendre.html
2. Au site www.duluth-model.org dans la «galerie de roues», il y a la Creator Wheel de Mending the Sacred Hoop conçue à l'intention des communautés autochtones (seulement en anglais).
3. Les étudiants intéressés peuvent consulter la Lesbian/Gay Power & Control Wheel qu'ils pourront trouver sur l'Internet. Cette roue a trait à la violence dans des relations homosexuelles.

Violence faite aux femmes et conflit conjugal : Clarifier les définitions

Dans les sondages effectués auprès du public, on utilise parfois des définitions de la «violence» qui brouillent la distinction entre «violence faite aux femmes» et «conflit conjugal». Cela crée de la confusion lorsque l'on interprète les résultats et empêche de comprendre clairement comment ces deux problèmes se produisent dans la vie des personnes concernées. À titre d'exemple, les données semblent révéler que la violence faite aux hommes par les femmes est aussi courante que la violence faite aux femmes par les hommes. Sans suggérer que les femmes ne soient pas violentes envers les hommes dans leurs relations - Belknap et Melton (2005) estiment que cela est vrai dans 5 % des cas - l'apparence d'une symétrie entre les sexes est probablement un artefact de la façon dont les questions sont formulées et les données organisées (Belknap et Melton, 2005; Cunningham et Baker, 2004; Johnson et Leona, 2005).

La «violence faite aux femmes», telle que définie dans le présent guide, est perpétrée par les hommes envers les femmes. Ce type de violence sous-entend un comportement continu de contrôle, de coercition et d'intimidation qui va en s'intensifiant et souvent un comportement violent de la part de l'agresseur. Dans le cas d'un conflit conjugal, la situation peut parfois se détériorer en un incident marqué par un comportement déplacé comme lancer un objet, pousser ou frapper la victime. Dans un conflit conjugal, une personne a rarement ou occasionnellement un comportement agressif et, habituellement, ce comportement est symétrique entre les sexes. Dans ce contexte, il n'est pas question d'un partenaire qui domine l'autre personne. Par contre, la violence perpétrée dans le contexte de la violence faite aux femmes peut être grave et même constituer un danger de mort pour la femme et ses enfants.

Statistiques

Est-ce que la violence faite aux femmes est une chose courante au Canada? Comme pour la plupart des comportements illégaux et cachés, nous ne savons pas vraiment. Il existe trois sources de données quantitatives utilisées couramment comme variables substitutives :

- les statistiques recueillies par la police sur les infractions criminelles signalées ou découvertes
- les sondages téléphoniques anonymes auprès du public, tel que l'Enquête sociale générale
- l'assassinat de femmes par un partenaire intime

Aucune de ces données n'est exacte pour quantifier la «violence faite aux femmes». Lorsque vous considérez ces données, n'oubliez pas les limitations suivantes :

- la plupart des victimes de crimes interpersonnels n'appellent pas la police
- les définitions utilisées par la police (p. ex., infractions criminelles) et dans les sondages auprès du public ne correspondent pas à la définition susmentionnée de la «violence faite aux femmes»

Données de la police

Les données de la police dressent un tableau des incidents criminels signalés à la police ou découverts par la police. Ces incidents sont classés en fonction de catégories d'infractions criminelles telles qu'agression, harcèlement criminel, agression sexuelle et tentative de meurtre. La version révisée de la Déclaration uniforme de la criminalité exige en outre que les policiers indiquent la relation entre la victime et l'agresseur, c'est-à-dire «conjoint» (marié ou conjoint de fait) ou «ancien conjoint». Dans l'ensemble, 11 % des victimes de crimes interpersonnels signalés à la police auraient été victimes de leur conjoint actuel (y compris conjoint de fait) et 5 % d'un ancien conjoint, soit un total de 17 % des incidents connus par la police en 2002.

Le tableau dressé par les statistiques criminelles est toutefois incomplet car les victimes sont réticentes à déposer une plainte officielle auprès de la police. D'après l'Enquête sociale générale susmentionnée par exemple, 36 % des femmes victimes de «violence en milieu familial» auraient appelé la police. En général, le reste des femmes n'appellent pas la police car elles croient que la police ne réussira pas à attraper l'agresseur, ont peur que l'agresseur se venge et estiment que le crime est trop mineur. Dans le cas de violence faite aux femmes, il se pourrait que les femmes aient peur qu'on ne les croit pas, qu'on ne les prenne pas au sérieux, qu'on les accuse, qu'on dénonce la situation à la Société d'aide à l'enfance, qu'on divulgue à tous une situation familiale privée et qu'elles s'inquiètent des conséquences que pourrait avoir l'arrestation du soutien de famille. Par contre, la plupart des victimes qui appellent la police le font pour se protéger, ce qui est vrai pour 88 % des femmes qui portent plainte (Statistiques Canada, 2005).



Tous les services de police en Ontario ont des politiques de mise en accusation obligatoires, ce qui veut dire que les policiers doivent porter accusation lorsqu'ils ont des motifs valables et probables de soupçonner qu'une infraction criminelle (p. ex., une agression) a été perpétrée, et ce, même s'ils n'en ont pas été témoins.

L'incidence croissante «d'accusation double» constitue un autre facteur qui altère les données de la police. Il y a accusation double lorsque la police porte accusation contre les deux partenaires par suite d'un incident de violence conjugale. Statistiques Canada (2005) a demandé à des victimes de «violence en milieu familial» qui auraient porté plainte de décrire la réaction de la police. La réaction la plus courante est un avertissement. Pour 41 % des femmes victimes, une accusation aurait été portée contre leur partenaire, ce pourcentage se chiffrant à 21 % pour les hommes victimes. Les limitations relatives à cette enquête nous empêchent de savoir s'il s'agissait d'accusations doubles ou individuelles.

Lorsqu'une femme victime de violence est mise en accusation au même titre que son agresseur, l'accusation double est une conséquence imprévue et indésirable de la politique de mise en accusation obligatoire. Afin d'éviter la mise en accusation des victimes qui agissent par légitime défense, les services de police partout en Ontario examinent le concept «d'agresseur dominant» dans les incidents de violence conjugale.

Deux autres mises en garde doivent être notées concernant les données de la police. Tout d'abord, ces données sont axées sur des infractions criminelles plutôt que sur la violence faite aux femmes et, par conséquent, peuvent inclure des incidents de conflit conjugal. Par ailleurs, de nombreux aspects ayant trait à la violence faite aux femmes (p. ex., invocation du privilège masculin) ne sont pas techniquement contraires à la loi. Enfin, l'exactitude des données de la police dépend dans quelle mesure les cas sont correctement classifiés comme de la violence «entre conjoints» plutôt que des agressions génériques.

En tenant compte de ces facteurs, voici le tableau qui émerge des données de la police :

- il est beaucoup plus probable que les plaignants sont des femmes que des hommes
- dans les cas de violence entre conjoints, les conjoints actuels ont plus de chance d'être blessés que les anciens conjoints
- préférer des menaces et avoir recours à du harcèlement criminel (p. ex., traquer une personne) sont des tactiques plus courantes chez les anciens conjoints que les conjoints actuels
- c'est chez les jeunes femmes que le taux de violence entre conjoints est le plus élevé
- le plus souvent, les blessures résultant de violence entre conjoints sont associées à une force physique (par opposition à une arme par exemple).



Chaque année, Statistiques Canada présente un rapport sur les statistiques criminelles. Veuillez consulter, par exemple, la série *Juristat* qui est disponible dans la plupart des grandes bibliothèques.

Vous pouvez également consulter cette publication annuelle en ligne au site www.statcan.ca ou le Centre national d'information sur la violence dans la famille :

Statistiques Canada (2005). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2005*. Ottawa ON : Ministre de l'Industrie.

Enquête sociale générale

Les sondages anonymes de victimisation menés auprès du public fournissent un autre point de vue. Dans ces études, un groupe d'adultes sélectionnés en hasard est interrogé au téléphone et on leur promet que toute réponse à des questions concernant des infractions vécues récemment demeurera confidentielle. L'Enquête sociale générale (ESG) est l'une des études effectuées chaque année, comportant une liste rotative de sujets. Comme en 1999, l'ESG de 2004 était axée sur la victimisation criminelle. Environ 24 000 Canadiens âgés de plus de 15 ans ont été contactés selon un processus à composition aléatoire. Puisque ces personnes étaient choisies au hasard et que le nombre de personnes ayant refusé de participer à l'enquête était relativement bas (25 %), les réponses de ces 24 000 personnes servent à estimer quels auraient été les résultats obtenus si 24 millions d'adultes habitant dans les dix provinces avaient participé à l'enquête.



Sujet de discussion pour les étudiants : Pourquoi est-ce possible que les gens refusent de participer à l'Enquête sociale générale lorsqu'un enquêteur communique avec eux? Comment ces facteurs peuvent-ils influencer les prévisions du phénomène faisant l'objet de l'enquête?

En ce qui concerne la «violence entre conjoints», l'ESG étudie surtout les hommes et les femmes qui sont mariés, qui vivent en union libre ou qui ont vécu l'un de ces deux types de relation au cours des cinq dernières années, soit près de neuf millions de Canadiennes. Parmi ce groupe, 7 % des répondantes (hétérosexuelles) ont signalé au moins un incident de «violence»¹ (Statistiques Canada, 2005). Dans l'ensemble, on estime que 653 000 Canadiennes, âgées de 15 ans et plus, auraient signalé au moins un incident de violence en milieu familial. La majorité de ces femmes étaient séparées de leur partenaire lorsque l'enquêteur a communiqué avec elles.

¹ A menacé de vous donner un coup de poing ou de vous frapper avec quelque chose qui aurait pu vous blesser; vous a lancé quelque chose qui aurait pu vous blesser; vous a poussé ou empoigné d'une manière qui aurait pu vous blesser; vous a giflé; vous a donné des volées de coups de pieds, vous a mordu ou donné un coup de poing; vous a frappé avec un objet qui aurait pu vous blesser; vous a battue; vous a égorgée; a utilisé ou menacé d'utiliser une arme ou un couteau pour vous faire du mal; vous a forcé à participer à des actes sexuels non désirés en vous menaçant, en vous maintenant ou en vous blessant d'une manière quelconque.



Où se situe l'Ontario par rapport aux autres provinces? L'Ontario est au même niveau que la moyenne nationale susmentionnée. Des taux plus élevés ont été signalés par des femmes habitant dans les provinces à l'Ouest de l'Ontario tandis que des taux moins élevés ont été signalés à l'Est de l'Ontario. En général, il en est de même pour les statistiques criminelles durant la plupart des années.

Comme dans le cas des données de la police, il y a plusieurs mises en garde à considérer. Dans l'ESG, on ne tient pas compte des personnes qui habitent dans les trois territoires. Certaines victimes avec qui les enquêteurs ont communiqué vont choisir de ne pas parler de leurs expériences. Des études ont démontré un phénomène appelé «téléscopage», selon lequel les répondants signalent des incidents survenus avant la période faisant l'objet de l'étude et que ces derniers agissent ainsi pour être utiles. De plus, les sondages téléphoniques omettent les personnes qui n'ont pas de téléphone, possiblement parce qu'elles ne peuvent pas se le permettre, y compris les sans-abri, les personnes incarcérées ou les personnes qui vivent en institution. Le taux de violence sera plus élevé chez les pauvres et les marginaux de la société. Les sondages téléphoniques omettent également les personnes qui ne parlent ni l'anglais ni le français.



Pour consulter une étude menée auprès de personnes parlant différentes langues maternelles dans la région de Vancouver, voir :

M.J. Kwong, K. Bartholomew, A.J. Henderson & S.J. Trinke (2003). The Intergenerational Transmission of Relationship Violence. *Journal of Family Psychology*, 17(3): 288-301.

En examinant les données de l'ESG dans le contexte de la violence faite aux femmes, nous devons également tenir compte du fait qu'à l'instar des données de la police et de sondages américains semblables, cette enquête ne fait pas la distinction entre «violence faite aux femmes» et «conflit conjugal». Faisant référence à l'ESG de 1999, Laroche (2005) suggère que 81 % de la violence signalée par des hommes et 74 % par des femmes pourrait constituer de la violence dans le contexte d'un conflit conjugal lorsque l'agresseur est un conjoint actuel. Les taux de modèles de violence grave plus enracinés sont plus élevés lorsque les gens signalent un comportement violent de la part d'un ancien conjoint.

Par conséquent, les sondages comme l'ESG ne sont pas de bons outils pour refléter l'incidence de la violence faite aux femmes auprès du grand public. En effet, puisqu'il se peut que la violence faite aux femmes ne soit jamais associée à une violence physique évidente, ou rarement ou non récemment, l'expérience de certaines femmes victimes de violence, profondément touchées par cette situation, peut ne pas figurer du tout dans les données. Les données démontrent plutôt une symétrie entre les sexes dans les taux globaux de violence entre conjoints. Six pour cent d'hommes ont signalé de la violence entre conjoints, par opposition à 7 % de femmes. Nous devons étudier plus en profondeur les modèles de comportement signalés par les répondants.



M.P. Johnson & J.M. Leone (2005). The Differential Effects of Intimate Terrorism and Situational Couple Violence: Findings from the National Violence Against Women Survey. *Journal of Family Issues*, 26(3): 322-349.

D. Laroche (2005). *Aspects du contexte et des conséquences de la violence conjugale : violence situationnelle et terrorisme conjugal au Canada en 1999*. Québec QC: Institut de la statistique du Québec, Gouvernement du Québec.

L'ESG de 2004 (Statistiques Canada, 2005) comprend des renseignements sur les caractéristiques et les conséquences de la violence entre conjoints signalée par des femmes, certaines caractéristiques sur les femmes elles-mêmes, et décrit comment elles vont chercher de l'aide.

Caractéristiques de la violence

- le type de violence le plus grave signalé par 40 % des femmes a été d'être poussées ou frappées
- pour 23 % des femmes, l'incident le plus grave a été d'être battues, égorgées, menacées ou attaquées avec une arme ou un couteau
- 43 % des femmes ont signalé un incident alors que 21 % ont signalé 10 incidents ou plus
- parmi les 49 % des femmes qui ont signalé de la violence dans une relation antérieure, cette violence a continué ou commencé après la fin de la relation

Conséquences

- 44 % des femmes victimes ont signalé une blessure, le plus souvent des ecchymoses (96 %) ou des coupures (35 %)
- 13 % des femmes victimes ont demandé des soins médicaux
- 34 % des femmes victimes ont craint pour leur vie à un moment donné
- 29 % des femmes victimes ont pris congé de leurs activités quotidiennes au moins une fois en raison de la violence
- les conséquences psychologiques les plus courantes signalées par les femmes sont de se sentir bouleversées, déconcertées ou frustrées (37 %), en colère (37 %), craintives (30 %) ou déçues (25 %) ²
- 9 % des femmes ont craint pour leurs enfants

² Il était possible de fournir des réponses multiples.

Caractéristiques sur les femmes qui ont signalé de la violence durant les 12 derniers mois³

- environ 1 % des Canadiennes ont vécu au moins un incident de violence perpétré par leur partenaire actuel durant les 12 derniers mois
- dans l'ensemble, environ 196 000 Canadiennes (âgées de 15 ans et plus) ont vécu de la violence dans leur relation actuelle ou antérieure durant les 12 derniers mois
- les femmes dont le partenaire a moins de 25 ans ont plus de chance de signaler de la violence que celles dont le partenaire a plus de 25 ans
- les femmes qui vivent en union libre ont trois fois plus de chance de signaler de la violence que les femmes mariées
- les femmes qui vivent une relation de moins de trois ans ont plus de chance de signaler de la violence (3 %) que les femmes qui vivent une relation de quatre à neuf ans (2 %) ou de 10 ans et plus (1 %)
- aucune différence considérable en fonction de l'endroit où les femmes habitent (région urbaine ou rurale), leur niveau scolaire ou la structure familiale (intacte ou élargie)
- 44 % des femmes ont déclaré que leur partenaire avait consommé de l'alcool au moment de l'incident violent
- 24 % des femmes autochtones ont signalé de la violence comparativement à 7 % chez les femmes non-autochtones

L'ESG de 2004 s'est également penchée sur la garde des enfants et la violence conjugale, mais les chiffres apparaissant dans Statistiques Canada (2005) n'étaient pas divisés selon le sexe.



Il est important de souligner une fois de plus les problèmes associés au sophisme écologique : généraliser les renseignements d'un niveau d'analyse à un autre (p. ex., groupes de personnes). Par exemple, puisque les femmes autochtones courent un plus grand risque d'être victimes de violence, vous ne pouvez pas nécessairement assumer que toute femme autochtone est victime de violence.

Chercher de l'aide

- la plupart des femmes (83 %) vont chercher de l'aide auprès de leurs ami(e)s et leur famille
- 12 % des femmes victimes de violence n'en avaient glissé mot à personne avant d'en parler à l'enquêteur
- 22 % des femmes ont consulté un avocat concernant l'incident et 12 % un membre du clergé
- 11 % des femmes sont allées à un refuge ou une maison de transition

³ Les questions ayant trait aux caractéristiques sur les femmes étaient axées sur celles qui ont signalé de la violence durant les 12 derniers mois.

- 47 % des femmes sont allées chercher de l'aide auprès d'un service de soutien «professionnel», par exemple des services d'aide aux victimes, centres des femmes, refuges, conseillers ou lignes d'écoute téléphoniques
- la moitié des femmes estimaient qu'elles n'avaient pas besoin d'un service de soutien
- seulement 5 % des femmes n'ayant pas fait appel à une agence de services sociaux auraient pris cette décision car elles ne savaient pas que ces services existaient ou ces services n'étaient pas disponibles
- 36 % des femmes ont signalé l'incident à la police et une mise en accusation a été portée dans 41 % de ces cas
- 38 % des femmes qui ont signalé l'incident à la police ont également demandé une ordonnance de non-communication et une ordonnance préventive



Pour consulter un autre document de statistiques canadiennes, voir :

Condition féminine Canada (2002). *Évaluation de la violence contre les femmes : un profil statistique*. Ottawa : Les ministres responsables de la condition féminine à l'échelle fédérale/provinciale/et territoriale.

Pour consulter un rapport sur les tendances historiques, voir :

Agence de santé publique Canada (2004). *Rapport sur le rendement de l'initiative de lutte contre la violence familiale pour la période 2002-2003 et 2003-2004*. Ottawa : Agence de santé publique Canada.

Ces deux documents sont disponibles en ligne.



Pour consulter un document sur la violence dans les relations intimes signalée par des hommes, voir :

E. Lupri et E. Grandin (2004). *La violence à l'égard des hommes dans les relations intimes : Aperçu*. Ottawa : Santé Canada.

Belknap, J. & H. Melton (2005). *In Brief: Are Heterosexual Men Also Victims of Intimate Partner Abuse?* Washington DC: Applied Research Forum, National Electronic Network on Violence Against Women, National Resource Center on Domestic Violence.

Enquête sur les homicides

L'examen rétrospectif d'homicides impliquant une victime et un agresseur qui avaient une relation intime constitue une autre source de données statistiques quantitatives. Dans environ deux tiers des cas, la police était au courant des antécédents de violence conjugale. En 2004, 64 femmes et 14 hommes ont été victimes d'homicide entre conjoints (Statistiques Canada, 2005).

- les homicides entre conjoints représentent environ un cinquième des cas d'homicides résolus
- environ un tiers des homicides contre les femmes sont commis par un conjoint, comparativement à 4 % des homicides contre les hommes
- le motif le plus courant d'homicides entre conjoints est l'intensification d'une dispute (41 %), la jalousie (21 %) et la frustration (19 %)
- près d'un tiers des hommes qui ont tué leur conjointe finissent par se tuer
- en général, les taux d'homicide entre conjoints ont chuté au Canada : le taux de 2003 a chuté de moitié comparativement à celui de 1974

La probabilité d'être victime d'un homicide entre conjoints diminue au fur et à mesure que vous vieillissez. La plupart des victimes font partie du groupe d'âge de 15 à 24 ans (Statistiques Canada, 2004).



M. Davergne (2004). L'homicide au Canada. *Juristat: Centre canadien de la statistique juridique*, 23(8).

Un *juristat* ayant un titre similaire est publié chaque année.

Vous pouvez également utiliser l'Internet pour consulter le dernier rapport annuel du Comité d'étude de l'Ontario sur les décès dus à la violence familiale, rapport qui est soumis au coroner en chef.

Données qualitatives

Nous devons souligner que les données quantitatives ne donnent qu'un point de vue qui penche en faveur des modèles de signalisation et des définitions variables, comme nous en avons discuté au début du présent guide. Comme dans les études de cas, les données qualitatives illustrent le contexte, le déroulement et les conséquences de la violence faite aux femmes (p. ex., Sev'er, 2002).

Décider de partir ou de rester

La question la plus courante chez les étudiants qui découvrent ce sujet pour la première fois est probablement celle-ci : «Pourquoi reste-t-elle?» Sur le plan statistique, il y a de nombreuses variables qui expliquent pourquoi des femmes demeurent dans des relations de violence, notamment leur jeune âge, des moyens financiers limités et la maternité. Les chiffres et pourcentages brouillent toutefois la complexité du processus décisionnel. Pour mieux comprendre la chose, il faut considérer la rupture avec un partenaire violent comme un processus durant lequel la femme peut évoluer en passant par différents stades marqués par des changements d'opinion. Comme pour d'autres décisions importantes impliquant un départ (p. ex., quitter sa terre natale), il faut d'abord partir sur le plan cognitif et psychologique avant de passer à l'action. Les femmes peuvent partir et revenir plusieurs fois, tout en évaluant des facteurs essentiels et se fiant à des stratégies de survie changeantes.

Durant la période initiale, il se peut que les femmes se parlent à elles-mêmes afin de rationaliser leur décision de rester, de tolérer la situation et/ou de concevoir un plan pour améliorer les choses :

dénégation

- * ça va plutôt bien dans ma vie 99 % du temps alors je n'ai pas à me plaindre
- * je peux supporter la situation tant et aussi longtemps que les enfants ne savent rien
- * il est très dominant parce qu'il m'aime beaucoup
- * des personnes comme moi ne se retrouvent pas dans des relations de violence

se faire des reproches

- * si je n'avais pas [remplir l'espace blanc], il n'aurait été si en colère
- * si je n'étais pas si [remplir l'espace blanc], il ne serait pas tout le temps de mauvaise humeur
- * si je faisais plus [remplir l'espace blanc], il serait plus heureux à la maison

bonheur reporté à plus tard

- * les choses iront mieux quand il cessera de boire / ira en counselling / trouvera du travail / etc.
- * les choses iront mieux quand j'aurai perdu du poids / j'aurai un enfant / j'aurai plus de temps pour m'occuper des tâches ménagères / etc.
- * les choses iront mieux quand les enfants seront plus vieux / seront à l'école / seront partis / etc.
- * c'est le destin qui veut que je sois malheureuse, mais je vais être récompensée au paradis

compromis

- * il n'est pas un saint, mais un bon soutien de famille / un bon père / adroit de ses mains / etc.
- * j'ai de la chance de l'avoir comme conjoint
- * les enfants ont besoin d'un père
- * je l'aime
- * il dit qu'il se tuerait si je le quittais et les enfants me détesteraient / je me sentirais coupable / etc.
- * je dois rester parce que si je divorce, mes soeurs ne pourront pas se marier / ma famille sera humiliée / ma famille va me renier / mes filles ne pourront pas se marier / etc.

résignation

- * tous les hommes sont comme ça alors même avec un autre homme, ce sera du pareil au même
- * le mariage, c'est pour toujours alors je suis prise avec lui, même s'il est une mauvaise personne

* je ne peux pas changer mon destin car je ne peux pas changer la volonté de Dieu en ce qui me concerne

investissement

* nous sommes ensemble depuis tellement longtemps que je ne peux pas abandonner notre relation

* je lui ai donné les meilleures années de ma vie alors je ne peux pas partir maintenant

Même après avoir décidé de quitter une relation, d'autres facteurs peuvent lui mettre les bâtons dans les roues.

logistique

* je n'ai pas les moyens de partir / je n'ai pas de quoi vivre / je n'ai pas d'endroit pour vivre / etc.

* si je pars, cela aura une incidence sur mon statut d'immigrante

peur

* il sera tellement en colère qu'il va me retrouver / se fâcher encore plus / se venger / tuer quelqu'un

* j'ai peur d'être seule / sans homme / vulnérable

* il va obtenir la garde des enfants

* il va communiquer avec la Société d'aide à l'enfance

* il va faire du mal aux enfants / je ne serai pas là pour protéger les enfants durant les visites

embarras

* j'ai du mal à croire que je suis dans une telle situation

* comment vais-je m'y prendre pour dire à mes ami(e)s et à mes collègues ce qui se passe?

* il y a des gens qui vont me dire : «je te l'avais bien dit»

Lorsqu'une femme quitte une relation, la continuation de la violence (p. ex., être traquée, violence lorsque l'agresseur vient prendre ou déposer les enfants, miner ses compétences parentales) combinée à d'autres stress (p. ex., stress financier) peuvent créer un fardeau supplémentaire pour elle. Cela montre l'importance d'avoir accès à de l'information et des services sociaux adéquats.



Tina Hotton (2001). La violence conjugale après la séparation. *Juristat: Centre canadien de la statistique juridique*, 21(7).

Conséquences du pouvoir et du contrôle sur les mères

Baker et Cunningham (2004: 26-27) décrivent comment les tactiques de pouvoir et de contrôle d'un agresseur peuvent compromettre les compétences parentales d'une femme, avant et après la séparation. La femme peut en venir à croire qu'elle est un mauvais parent, à perdre le respect de certains de ses enfants ou à croire les fausses excuses de l'agresseur (p. ex., les hommes devraient être en charge de la famille). Tout en essayant d'être un parent efficace, la femme peut être accablée par les imprévus liés à la violence (p. ex., fatigue, conjoint qui refuse de lui donner de l'argent), avoir recours à des stratégies de survie à conséquences négatives (p. ex., consommation de drogues) et devoir compétitionner avec son partenaire pour que leurs enfants demeurent loyaux et affectueux à son égard, ce qui en bout de ligne pourrait compromettre son attachement à ses enfants.

Voici des facteurs que vos étudiants peuvent observer lorsqu'ils rencontrent des femmes victimes dans un contexte professionnel :

- une mère se sent inadéquate et manque de confiance en elle dans son rôle de parent; elle a peut-être besoin de beaucoup plus de réconfort que la plupart des parents dans des circonstances semblables
- elle se décrit comme étant trop permissive ou indulgente afin de compenser pour le style de parentage dominant de son conjoint
- ou encore elle décrit avoir été trop stricte envers ses enfants pour les empêcher d'ennuyer son partenaire
- elle semble dépassée par son rôle de mère, fatiguée, déprimée, nerveuse
- elle défend, excuse ou minimise les gestes et paroles déplacés de son partenaire
- elle semble paniquée ou résiste avec acharnement si on lui suggère que son partenaire devrait participer à la rencontre de parents et professeurs, à des séances de thérapie en commun, aller à votre bureau, etc.
- vous avez de bonnes raisons de croire qu'il se pourrait qu'elle consomme de la drogue ou de l'alcool de façon excessive
- vous avez de bonnes raisons de croire qu'il se pourrait qu'elle utilise des méthodes disciplinaires sévères, voire qu'elle maltraite ses enfants

- un ou plusieurs de ses enfants ont eu un comportement non respectueux à son égard et/ou un de ses enfants semble être celui qui prend soin des autres à la place de sa mère

Les femmes qui se trouvent dans cette position peuvent chercher du soutien en réponse à des comportements inquiétants chez leurs enfants.



Il se pourrait également que vous observiez ces comportements chez certaines femmes qui ne sont pas victimes de violence aux mains de leur partenaire intime.



L.L. Baker et A.J. Cunningham (2004). *Pour aider les enfants à mieux réussir / en assistant dans leur rôle maternel les survivantes de la violence faite aux femmes : Une ressource pour appuyer l'art d'être un bon parent*. London ON : Centre for Children & Families in the Justice System.

[Allez au site : www.lfcc.on.ca/meres.html]

Comment les enfants sont-ils «exposés» à la violence?

Edleson (1999) affirme que les enfants sont «exposés» à la violence faite aux femmes s'ils en sont témoins, si le parent violent se sert d'eux, ou s'ils entendent la violence ou voient les conséquences de la violence (p. ex., arrestation ou hospitalisation d'un parent). Comme l'indiquent Baker et Cunningham (2005: 16), de façon plus spécifique, pour que des enfants soient «exposés» à la violence faite aux femmes il leur suffit de :

- voir leur mère se faire maltraiter ou humilier
- entendre une dispute et de la violence bruyantes
- voir les répercussions (p. ex., blessures)
- apprendre ce qui est arrivé à leur mère
- faire partie des stratagèmes de violence du parent violent
- voir leur père maltraiter sa nouvelle partenaire lorsqu'ils passent la fin de semaine chez lui
- être privés de la pension alimentaire à laquelle ils ont droit

Comment un parent violent peut «utiliser» ses enfants? Baker et al. (2001: 4) décrivent les moyens suivants :

- suggérer que la mauvaise conduite des enfants est la cause de la violence
- encourager les enfants à maltraiter l'autre parent
- menacer les enfants et/ou les animaux de maison de violence
- dire des choses négatives aux enfants au sujet de leur mère
- prolonger les actions en justice ayant trait à la garde des enfants et à la visite aux enfants, spécialement lorsque l'agresseur montrait auparavant très peu d'intérêt pour les enfants
- garder les enfants en otage ou les enlever pour punir la victime ou lui faire faire ce qu'il veut

Nombre d'enfants qui vivent dans un climat de violence faite aux femmes seront également maltraités directement, surtout si la violence est fréquente (Ross, 1996).



Les chiffres illustrant le lien entre la violence faite aux femmes et la violence envers les enfants sont souvent indiqués en terme de «chevauchement», et ce, habituellement de 30 % à 60 %. Les estimations variables de chevauchement sont liées à différents échantillons (p. ex., refuge vs grand public) et différentes définitions (violence faite aux femmes vs conflit conjugal, violence envers les enfants vs «donner une fessée»). Ross (1996) fournit un meilleur cadre en se servant de l'Étude nationale sur la violence familiale pour démontrer que, plus la violence faite aux femmes est fréquente à la maison, plus les enfants courent le risque d'être maltraités. Il existe donc une corrélation positive. Au fur et à mesure que la violence faite aux femmes augmente, il en est de même pour la violence envers les enfants. Par exemple, l'analyse statistique qui se limite aux pères ayant admis avoir commis plus de 50 actes de violence physique contre leur partenaire durant l'année précédente démontre que pratiquement tous ces pères ont admis avoir maltraité un enfant physiquement (Ross, 1996).



Dans ce cas également, il est important d'accentuer le sophisme écologique, surtout à l'intention des étudiants qui travailleront dans des domaines où ils seront appelés à rencontrer des familles individuellement. Par exemple, s'il y a de la violence faite aux femmes à la maison, cela ne veut pas nécessairement dire qu'il y a de la violence envers les enfants (ou vice versa). Chaque famille doit être évaluée cas par cas. Si vous généralisez en transposant d'un échantillonnage à des particuliers, vous pourriez prendre la mauvaise décision.

Adaptation et survie

Bien qu'ils soient souvent caractérisés comme des témoins, ce qui sous-entend un rôle passif, les enfants qui vivent dans un climat de violence faite aux femmes sont activement occupés à interpréter et à prédire la violence, à évaluer leur rôle comme cause de la violence, à s'inquiéter des conséquences, à chercher des résolutions au problème et/ou à prendre des mesures pour se protéger physiquement et psychologiquement. À mesure qu'ils vieillissent, leurs interprétations et mécanismes d'adaptation vont changer et il se pourrait qu'ils commencent à jouer un rôle actif pour empêcher des actes de violence ou intervenir.

Le fait de comprendre comment les enfants sont touchés et comment ils interprètent et s'adaptent à différents stades de leur développement nous permet d'intervenir de façon à minimiser les effets nuisibles et à maximiser les réactions d'adaptation (voir Baker et Cunningham, 2004). Certains enfants racontent qu'ils essaient bien fort de plaire ou d'être invisibles. Tandis que d'autres essaient activement de bloquer la violence en augmentant le volume du téléviseur ou en se bouchant les oreilles. Pour s'adapter, certains enfants utilisent des fantasmes de secours. Les stratégies d'adaptation évoluent et changent selon l'âge et la maturité de l'enfant. Par exemple, certains adolescents utiliseront comme stratégies de fuir la réalité en prenant de la drogue et en partant de la maison.

Les enfants sont touchés par le contexte d'intimité dans lequel la violence a lieu. L'agresseur qui maltraite leur mère est souvent le père ou la figure paternelle. Les enfants ont des liens affectifs et dépendent de l'un ou des deux adultes impliqués. En raison de leur relation avec le parent non agresseur, les enfants sont souvent utilisés par l'agresseur pour contrôler la victime (p. ex., faire participer les enfants à la violence envers la victime, garder les enfants en otage). Bien que les enfants souhaitent que la violence cesse, ils ressentent souvent de l'ambivalence et de la confusion envers l'une ou les deux figures parentales. Souvent, ils peuvent avoir de l'affection mais également en vouloir à leur parent et être déçu par son comportement.

Facteurs de protection

Les enfants qui vivent dans un climat de violence faite aux femmes ne sont pas tous affectés de la même façon. Il est certain que des éléments clés de la violence en soi seront essentiels pour expliquer cette variabilité, y compris la fréquence, la gravité, la durée, la prévisibilité, la relation avec l'agresseur, la présence d'un enfant dans la dynamique de violence et si l'enfant et ses frères et soeurs sont maltraités directement. L'âge est également un facteur, et les garçons et les filles peuvent être affectés différemment. Pour l'instant, les données empiriques ne sont pas uniformes, mais nous avons tout lieu de soupçonner que l'impact devrait être différent chez les adolescents et les adolescentes.

Forces individuelles

Chaque enfant est unique. Une variété de facteurs que l'on appelle parfois «résistance» peut entrer en jeu, comme le tempérament et l'intelligence. Par ailleurs, les enfants qui ont des besoins particuliers comme des troubles d'apprentissage peuvent avoir plus de difficulté à comprendre et à traiter leurs expériences.

Croyances et stratégies d'adaptation

Goldblatt (2003: 532-3) définit les stratégies d'adaptation comme «les perceptions, interactions et comportements que les jeunes appellent des méthodes pour combattre ou prendre des mesures relativement à la violence interparentale». Baker et Cunningham (2004) résument les types de stratégies d'adaptation observées chez les enfants plus âgés et les adolescents qui vivent dans un climat de violence faite aux femmes et remarquent que certaines stratégies sont saines (p. ex., faire appel à

des paires ou des adultes de soutien pour parler de leurs sentiments, faire du sport, écrire un journal, etc.) alors que d'autres stratégies sont inquiétantes (p. ex., endormir leurs émotions, consommer de l'alcool et des drogues ou se blâmer). Les stratégies d'adaptation sont toujours utiles si l'enfant peut faire face à une période difficile. Toutefois, certaines stratégies, si elles s'implantent et sont généralisées pour d'autres circonstances, peuvent devenir problématiques (p. ex., toxicomanies) ou entraver le développement normal de l'enfant. Les enfants qui n'intériorisent pas le blâme pour la violence peuvent l'attribuer de façon appropriée et exacte à la personne concernée et les enfants qui développent de bonnes stratégies d'adaptation (p. ex., demander de l'aide) ont probablement les meilleures chances de s'en sortir. Il existe cependant des stratégies d'adaptation malsaines comme par exemple endormir ses émotions, consommer de l'alcool et des drogues, se blâmer, devenir parent à un jeune âge, avoir un comportement agressif envers les autres ou essayer d'être parfait.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les styles d'adaptation et les rôles familiaux des enfants qui vivent dans un climat de violence, veuillez consulter : *Pour aider les enfants à mieux réussir / En assistant dans leur rôle maternel les survivantes de la violence faite aux femmes : Une ressource pour appuyer l'art d'être un bon parent* (2004). [Allez au site : www.lfcc.on.ca/meres.html]

Structure d'entraide

Les relations qu'entretiennent les enfants, de même que leurs ressources de soutien peuvent les protéger contre certains effets liés à des expériences et traumatismes négatifs. Le fait de pouvoir faire appel à quelqu'un (p. ex., un parent, un voisin, un proche, un conseiller ou un intervenant de la Société d'aide à l'enfance) peut être très important dans la vie de l'enfant. L'enfant peut alors apprendre qu'il est précieux et qu'il n'est pas à blâmer pour les «problèmes» familiaux. D'un autre côté, les enfants qui n'ont pas de soutien chez leurs pairs ni d'adultes en qui ils ont confiance auront plus de difficulté à s'en sortir.

Étude sur les enfants

Combien d'enfants sont-ils exposés à la violence conjugale? Nous n'avons aucune idée car la violence faite aux femmes est un comportement caché qui a lieu en privé. Dans certaines provinces, s'il y a violence faite aux femmes, il faut aviser le bureau de protection de l'enfance, ce qui réduit la probabilité qu'une femme signalera l'incident.

D'après l'Enquête sociale générale de 2004 (Statistiques Canada 2005), au Canada, environ 394 000 victimes de violence entre conjoints (hommes et femmes) pourraient signaler que des enfants ont vu ou entendu la violence entre partenaires au cours des cinq dernières années, ce qui représente un tiers (33 %) de toutes les victimes de violence entre conjoints. Dans 31 % des foyers, il n'y avait pas d'enfants à la maison au moment de la violence et 35 % des victimes ont signalé que les enfants n'ont pas vu ou entendu la violence. Les femmes victimes ont plus tendance à signaler que les enfants ont

vu et entendu la violence (40 % des cas) que les hommes victimes (25 %). Veuillez vous référer aux mises en garde mentionnées précédemment concernant les limitations de l'ESG.



En fin de compte, savoir exactement combien d'enfants sont exposés à la violence en milieu familial n'est pas essentiel pour intervenir auprès d'un enfant. Ce phénomène est plus courant que certaines personnes le pensent, moins courant que d'autres personnes le pensent et trop courant en général.

Caractéristiques collectives

On dit souvent que les enfants qui vivent ou qui ont vécu dans un climat de «violence interparentale» (terme utilisé le plus couramment dans la documentation sur le sujet) risquent davantage d'avoir des problèmes psychologiques, sociaux ou de comportement. Ces énoncés s'appuient principalement sur des études visant à faire passer des tests psychologiques à des groupes d'enfants dont la mère a été victime de violence aux mains de son partenaire intime. Dans ces études, on se penche sur une moyenne d'échantillonnage et on compare ces enfants exposés à la violence à des enfants du reste de la population. (Pour obtenir un sommaire, veuillez consulter Carlson 2000.) En résumé, la moyenne des enfants exposés à la violence est généralement plus élevée que la moyenne des enfants du reste de la population.



Rappelez-vous que les enfants qui vivent dans un climat de violence faite aux femmes n'auront pas tous des problèmes psychologiques, sociaux ou de comportement. Rappelez-vous également que les enfants ayant ce genre de problèmes ne vivent pas ou n'ont pas nécessairement vécu dans un climat de violence faite aux femmes.

La première étude de cas concernant des enfants exposés à la violence faite aux femmes a été publiée en 1975. Une récente analyse du contenu des études effectuées sur le sujet (Cunningham et Baker, 2004) démontre qu'au tout début, les définitions de même que la façon de mesurer «l'exposition» à la violence posaient problème. Parmi les conclusions de ces études, on sait maintenant qu'il est difficile d'isoler les conséquences liées à l'exposition à la violence faite aux femmes des conséquences de problèmes négatifs courants qui se produisent simultanément, comme la violence dans la communauté, les conflits conjugaux, la violence envers les enfants, la pauvreté et la consommation d'alcool ou de drogues de la part des parents.



Toute présentation d'études sur ce sujet devrait commencer par une mise en garde spécifiant que ce domaine n'en est qu'à ses débuts et que les études disponibles comportent des limitations. Pour consulter une critique sur ce sujet, voir Cunningham et Baker (2004).

Malgré les limitations des études disponibles, le travail clinique effectué auprès des enfants continue à confirmer les conséquences émotives, cognitives et pratiques de la violence. Nous n'avons pas besoin d'une étude pour affirmer sans équivoque que le fait de vivre dans un climat de violence faite aux femmes menace la sécurité et le bien-être des enfants.

Différences individuelles

Dans leur rôle de bénévoles ou de professionnels, certains étudiants rencontreront des enfants et travailleront avec eux individuellement. Or la plupart des études examinent des groupes d'enfants, donnant ainsi la moyenne et masquant toute variation. Les études recueillent un aperçu sur le vif, à un moment précis, où les enfants grandissent et leur famille change. Nous devons éviter d'extrapoler en nous basant sur l'échantillonnage d'études (c.-à-d. des groupes d'enfants) pour analyser la situation et les besoins d'un enfant particulier.



Faites remarquer à vos étudiants qu'il n'est pas prudent de faire des prédictions concernant un enfant à partir des données d'une étude menée auprès de groupes d'enfants.

Chaque enfant est unique et la façon dont il est affecté par la violence faite aux femmes dépendra probablement de nombreux facteurs comme son âge, son tempérament, son rôle dans la famille, sa relation avec l'agresseur ainsi que des caractéristiques clés relatives à la violence faite aux femmes comme la gravité et la fréquence. Ses propres expériences de maltraitance constituent également un facteur important. Il se peut même que les frères et soeurs de la même famille aient des souvenirs et des points de vue différents. Cunningham et Baker (2004) présentent des études de cas d'enfants visant à expliquer la diversité des réactions, ainsi qu'à démontrer les différences selon l'âge et les stades de développement de l'enfant.

Que savons-nous?

Pour comprendre la violence faite aux femmes et savoir comment intervenir auprès des enfants, il existe deux aspects empiriques à la fois solides et pertinents : «adversité multiple» et «dose-réponse». Ces deux aspects sont nécessaires pour évaluer des familles et intervenir auprès de ces familles. Ils suggèrent surtout le besoin de passer en revue tous les renseignements concernant une famille avant de concevoir un plan d'intervention.

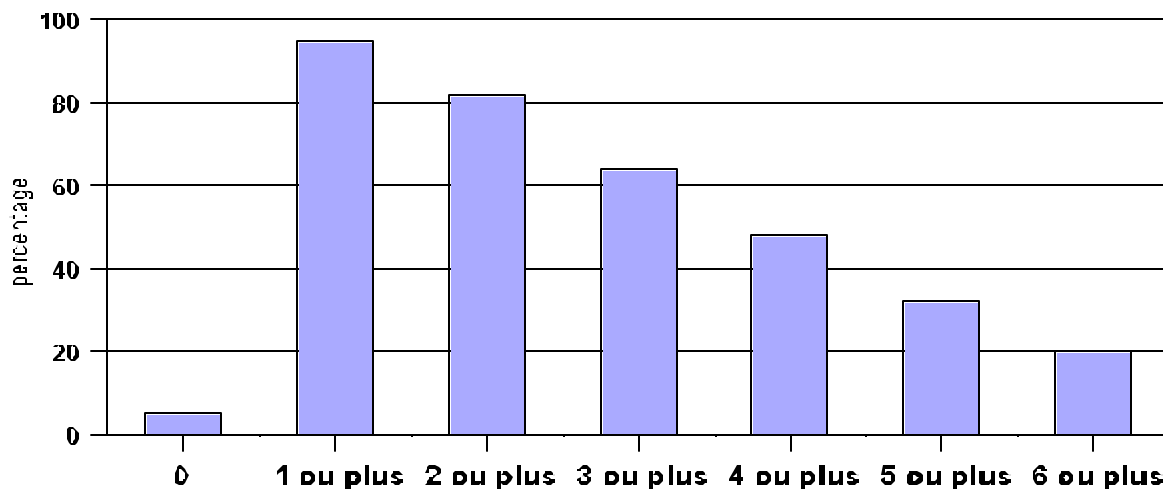
Adversité multiple

Cette expression a été inventée pour décrire comment il est rare que la violence soit le seul facteur compromettant le développement d'enfants qui vivent dans un climat de violence faite aux femmes. Dans une étude américaine menée auprès de plus de 17 000 adultes de la classe moyenne, par exemple, 95 % des personnes ayant mentionné que leur mère se faisait «battre» auraient également

vécu au moins un autre type d'expériences négatives durant leur enfance⁴ (p. ex., maltraitance, négligence ou problèmes parentaux) (Dong et al., 2004). Parmi les personnes dont la mère se faisait battre, plus de 80 % ont signalé au moins deux autres types d'expériences négatives, plus de 60 % en ont signalé trois ou quatre et 48 % en ont signalé quatre ou plus (voir Figure 1). Les adultes dont la mère se faisait battre étaient aux prises avec des niveaux d'adversité de deux à six fois plus élevés. Si l'on considère la chose sous un autre angle (Dube et al., 2002), parmi les femmes adultes dont la mère se faisait battre, 39 % auraient également souffert de négligence psychologique, 27 % de négligence physique, 38 % de violence psychologique, 59 % de violence physique et 43 % de violence sexuelle. Chez les hommes, 32 % auraient souffert de négligence psychologique, 29 % de négligence physique, 25 % de violence psychologique, 61 % de violence physique et 28 % de violence sexuelle.

Figure 1

Prévalence d'expériences négatives vécues durant l'enfance chez les gens qui avouent avoir vécu dans un climat de violence faite aux femmes lorsqu'ils étaient enfants



Source: Adapté à partir de données tirées de Dong et al., 2004.

Comme nous l'avons déjà indiqué, il est pratiquement certain que les enfants qui vivent dans un climat de violence faite à leur mère ont également été directement maltraités si cette violence est fréquente (Ross, 1996). L'étude sur les expériences négatives vécues durant l'enfance révèle qu'à

⁴ Parmi les dix expériences négatives vécues durant l'enfance, on trouve cinq types de violence envers les enfants (violence physique, sexuelle et psychologique, négligence psychologique et physique), la consommation d'alcool et de drogues à la maison, des troubles mentaux à la maison, une séparation ou un divorce, l'emprisonnement d'un membre de la famille et une «mère battue». Divers résultats liés à la santé et à la bonne marche générale ont été mesurés au début et au fil du temps alors que l'échantillonnage est étudié de façon prospective.

mesure que la fréquence de la violence faite à une mère s'intensifie, il en est de même pour le niveau de prévalence de chacune des expériences négatives. C'est donc dire qu'il y a un lien progressif entre la fréquence d'expositions à la violence et la prévalence accrue de chacune des autres expériences négatives. Par exemple, au fur et à mesure que la violence faite à une mère s'accroît, la violence envers les enfants augmente également (Dube et al., 2002).

Une étude longitudinale prospective effectuée en Nouvelle-Zélande est arrivée à une conclusion similaire à celle de l'étude sur les expériences négatives vécues durant l'enfance, en notant toutefois d'autres variables contextuelles comme le désavantage économique. L'étude de la Nouvelle-Zélande a conclu que la «violence interparentale» fait souvent partie d'une situation familiale caractérisée par un désavantage social, un dysfonctionnement familial et la violence envers les enfants (Fergusson et Horwood, 2001).

Dose-réponse

Dans le jargon d'études, la quantité d'expériences négatives ou de traumatismes auxquels un enfant est exposé s'appelle «la dose». Autrement dit, un enfant qui voit 100 actes de violence reçoit une «dose» plus élevée qu'un enfant qui ne voit qu'un seul acte de violence. De plus, un enfant qui voit une agression grave reçoit une «dose» plus élevée qu'un enfant qui voit quelqu'un lancer un objet dans une pièce. Bien qu'il s'agisse d'une façon froide et impersonnelle de décrire une expérience traumatique, il est important de mesurer la «dose» pour faire le lien entre l'exposition à la violence faite aux femmes et des conséquences problématiques à long terme chez les enfants. Il est toutefois malheureux que la plupart des études classifient de façon dichotomique la variable de l'exposition à la violence faite aux femmes par «oui» ou «non» plutôt qu'en utilisant le concept de «dose» (Cunningham et Baker, 2004).

Voici deux caractéristiques importantes du concept de «dose» :

- plus la «dose» est élevée, plus il est probable qu'il y aura un effet négatif et/ou que cet effet négatif sera intense
- l'effet des «doses» d'expériences négatives multiples peut s'accumuler

Il y a donc lieu de croire que la gravité des problèmes d'adaptation d'un enfant est liée non seulement à la fréquence, l'intensité et la durée de son exposition à des expériences négatives, mais également au nombre d'expériences négatives. Plus une personne vit d'expériences négatives et de types de violence différents dans sa vie, plus le niveau des effets négatifs, y compris une santé compromise (Dube, Felitti, Dong, Giles et Anda, 2003) et des troubles mentaux (Edwards, Holden, Felitti et Anda, 2003) sera élevé. L'étude menée en Nouvelle-Zélande en est arrivée à la même conclusion. Lorsque la fréquence de la violence interparentale s'intensifie, il en est de même pour les expériences négatives familiales des enfants et les résultats négatifs une fois qu'ils sont adultes (Fergusson et Horwood, 1998).

Bien que la «dose» soit un concept essentiel pour comprendre les conséquences de la violence faite aux femmes, elle est influencée par les caractéristiques de l'enfant (p. ex., son tempérament et son intelligence), les caractéristiques qualitatives de la violence (p. ex., attachement émotif avec l'agresseur) et les modérateurs tels que la présence d'un adulte de soutien. De plus, nous ne comprenons pas tout à fait l'incidence différentielle d'une violence psychologique continue et d'une violence physique épisodique. En fin de compte, c'est l'interaction de tous ces facteurs, qui sont difficiles voire possiblement impossibles à mesurer dans une étude, qui détermine la nature et l'étendue des conséquences problématiques chez les enfants.



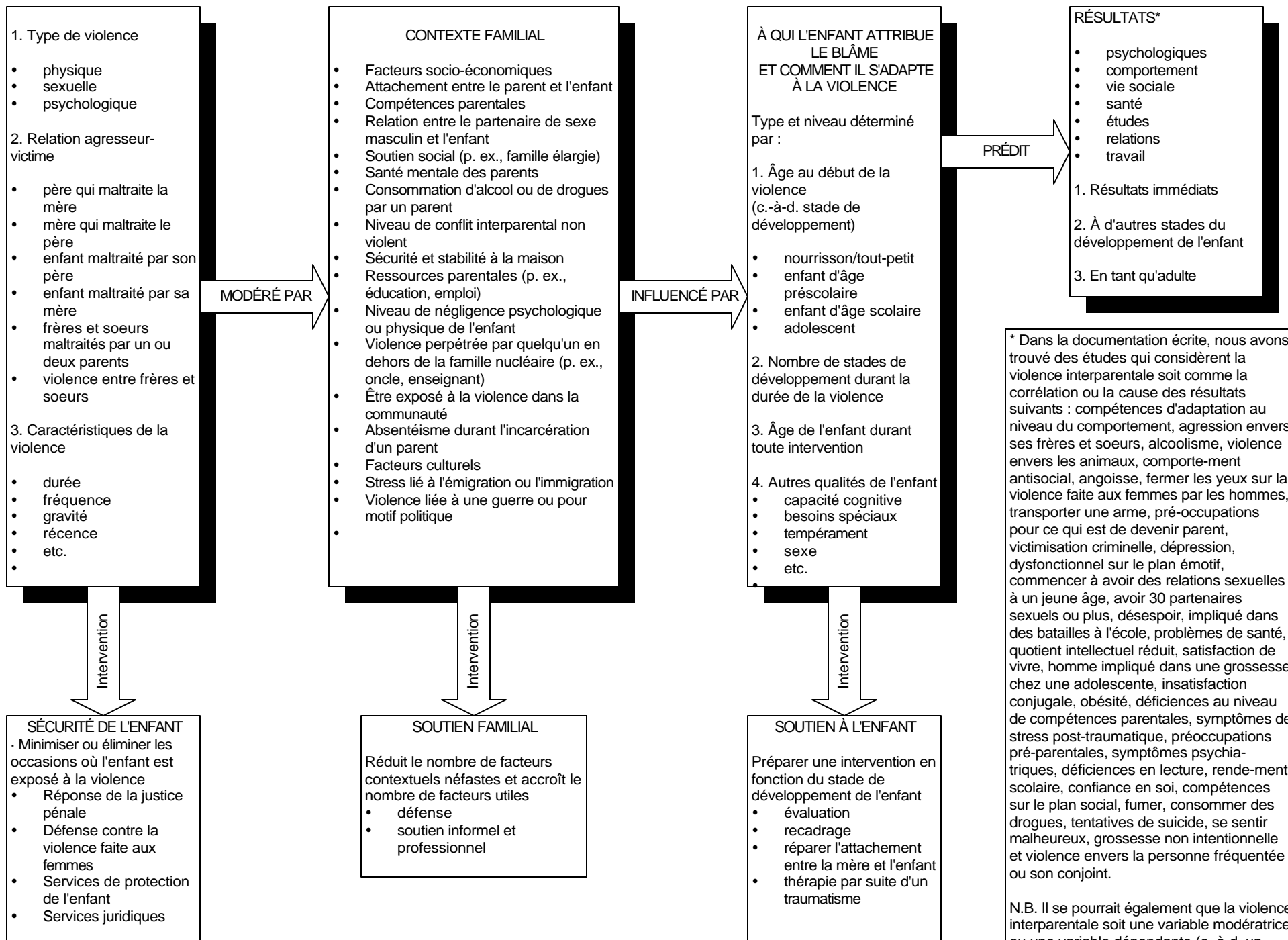
D.M. Fergusson & L.J. Horwood (1998). Exposure to Interparental Violence in Childhood and Psychosocial Adjustment in Young Adulthood. *Child Abuse & Neglect*, 22(5): 339-357.

Corrélation vs. cause

Mise en garde : Pratiquement toutes les études sur ce sujet sont corrélatives et elles décrivent les caractéristiques clés de familles aux prises avec la violence faite aux femmes. Toutefois, nous n'avons pas encore bien compris le ou les mécanismes de cause à effets entre des expériences négatives durant l'enfance, comme la violence, et des résultats compromis à court et à long terme. Par exemple, la consommation excessive d'alcool est couramment définie comme une caractéristique des hommes agressifs qui est souvent présente dans des incidents de violence. Cependant, très peu de personnes suggèrent que l'alcool est la seule cause de la violence ou que l'alcoolémie d'un homme fait du tort aux enfants. Quel mécanisme (s'il existe réellement) lie ces variables aux résultats chez les enfants? Quels autres facteurs influencent ou modèrent ce lien? Il y a de nombreux facteurs comme l'illustre la Figure 2.

En ce qui concerne les enfants qui vivent dans un climat de violence faite aux femmes, Baker et Cunningham (2004) suggèrent que les facteurs tels que les stratégies d'adaptation et les distorsions cognitives peuvent influencer les résultats chez les enfants. D'autres suggèrent que les interruptions précoces du développement neurologique optimum se manifestent plus tard sous forme de problèmes psychologiques et de comportement (Perry, 2005). La clé pour élaborer des interventions auprès des enfants est de déterminer les mécanismes de cause et de réagir en fonction de ces mécanismes causals.

Figure 2 : Variables associées en théorie aux conséquences de la violence en milieu familial





Utilisez un exemple concret pour expliquer la différence entre une corrélation et un lien de cause à effet (p. ex., fumeur/cancer des poumons ou race/crime).

Soulignez le fait qu'une corrélation peut être fausse, c'est-à-dire qu'elle s'explique par un autre facteur (p. ex., il peut y avoir une corrélation entre une pointure de souliers et un comportement criminel, mais le lien s'explique mieux avec une variable liée à ces deux facteurs : le sexe de la personne). Les hommes (qui, au point de vue statistique, ont plus de chance d'être impliqués dans un crime) ont de plus grands pieds que les femmes.

De fausses corrélations peuvent se traduire par des interventions inefficaces. Il fut une période où on pensait que la schizophrénie dans les familles était causée par un certain style de parentage dur, transmis d'une génération à l'autre. Éventuellement, on a découvert que la schizophrénie était causée par un lien génétique. Comme traitement privilégié, on utilise maintenant des drogues plutôt qu'une thérapie familiale.

Impact sur les enfants

Lorsque la violence faite aux femmes ou des conflits conjugaux bruyants ont lieu continuellement, les enfants développent des stratégies pour s'adapter et survivre sur le plan psychologique. Ces stratégies changent au fur et à mesure sur les enfants grandissent (Baker et Cunningham, 2004; Cunningham et Baker, 2004).

Ce que les enfants peuvent ressentir et penser

Les nourrissons et les tout-petits sont trop jeunes pour comprendre ce qui se passe entre adultes, mais ils entendent le bruit et ressentent la tension. Ils peuvent être angoissés, avoir peur, être bouleversés si l'on ne répond pas à leurs besoins promptement, avoir peur d'explorer et de jouer, ou ressentir le stress et le désespoir de leur maman. En raison de leur stade de développement, les nourrissons ne peuvent pas développer des stratégies d'adaptation et dépendent entièrement des adultes pour se sentir en sécurité.

Lorsqu'il y a de la violence à la maison, les enfants d'âge préscolaire peuvent voir un parent qu'ils aiment blesser l'autre parent qu'ils aiment également. Toutefois, ils penseront probablement qu'il s'agit d'une «dispute» entre adultes. Ils sont trop jeunes pour pouvoir évaluer les motifs et le concept de l'agresseur principal. Les enfants peuvent néanmoins comprendre lorsque les adultes sont fâchés ou tristes. Les enfants peuvent alors utiliser la pensée magique (p. ex., espérer être secourus par le personnage d'une émission télévisée) ou se distancer mentalement. Ces stratégies les aident à s'adapter à leur vie familiale, mais peuvent compromettre leur capacité de participer pleinement au niveau préscolaire. En effet, leur répertoire de stratégies d'adaptation demeure limité et des adultes doivent les aider à gérer leurs sentiments de peur, de culpabilité, de confusion et de détresse. Les enfants d'âge

préscolaire sont égocentriques et ont besoin d'entendre qu'ils ne sont pas responsables de ce qui s'est produit à la maison, qu'on les aime toujours et que les routines importantes de leur quotidien vont se poursuivre. Lorsque des enfants d'âge préscolaire voient de la violence faite à leur mère ou sont témoins d'un conflit bruyant, ils peuvent :

- s'inquiéter d'être blessés ou faire des cauchemars à ce sujet
- croire qu'ils ont causé la violence par leur actes
- intervenir sans réaliser les conséquences potentielles (p. ex., se faire blesser)
- espérer que le personnage d'une émission télévisée ou un super héros viendra les secourir
- être confus si leur papa part et s'inquiéter que leur maman pourrait également partir

Les enfants de cet âge peuvent être bouleversés si leurs routines quotidiennes changent et s'ils sont séparés d'objets chéris comme une couverture, un ours ou un animaux domestique. Par exemple, s'ils ont quitté leur maison pour aller à un refuge, encouragez la mère à rétablir des routines réconfortantes comme l'horaire des repas et du coucher. Pour les enfants de cet âge, le présent est plus important que le passé.

Les enfants d'âge scolaire, de 6 à 12 ans, continuent à voir les «disputes» entre leurs parents, mais ils commencent à reconnaître comment les actes d'une personne ont une cause et des conséquences et que leur mère peut être bouleversée même une fois que la «dispute» est terminée. Ils croient probablement que ces «disputes» sont causées par le stress, le budget familial, l'alcool ou toute autre raison pour laquelle leurs parents s'obstinent. Croire à cette explication est plus simple (sur le plan psychologique) que de considérer un parent comme une «mauvaise» personne qui est délibérément méchante. Lorsqu'ils voient des «disputes», les enfants d'âge scolaire jugent un comportement d'après son équité : qui a commencé, qui est le plus gros et si la conséquence (p. ex., arrestation) est pertinente compte tenu de la gravité perçue. Ils apprennent les comportements masculins et féminins dans notre société. Cependant, dans les foyers marqués par la violence faite aux femmes, les enfants d'âge scolaire reçoivent des messages tordus quant au rôle assigné à chacun des sexes.



Le point de vue d'enfants est illustré au site www.shelternet.ca. Pour accéder à la Galerie de dessins des enfants, cliquez sur «Pour les enfants seulement» et sur «Le point de vue des enfants». Ou encore, consultez le guide de Cunningham et Baker (2004).

Les adolescents peuvent être embarrassés, avoir un grand besoin d'isolement et avoir besoin d'être perçus comme étant «normaux» par leurs pairs. Il se pourrait également qu'ils assument la responsabilité de leurs jeunes frères et soeurs, soient fâchés contre l'un de leurs parents ou leurs deux parents, s'inquiètent du bien-être de leur mère, veulent se venger contre l'agresseur ou se sentent soulagés que l'agresseur soit parti. Lorsqu'ils sont mieux bâtis, certains adolescents interviennent physiquement durant des incidents en risquant même d'être blessés. Les adolescents possèdent un plus large éventail de stratégies d'adaptation que les jeunes enfants comme par exemple quitter le

foyer familial, consommer des drogues ou de l'alcool et rechercher des relations intimes pour s'échapper. Certaines stratégies peuvent engendrer des problèmes en dehors du foyer familial (p. ex., arrestation, quitter l'école, grossesse, relation de violence avec un partenaire ou consommation d'alcool et de drogues). Il nous reste beaucoup à apprendre sur la façon différente dont les garçons et les filles sont touchés par la violence.

Leçons apprises lorsque les enfants vivent dans un climat de violence

Les enfants et les adolescents apprennent à partir de ce qu'ils voient. Dans un climat de violence faite aux femmes, ils peuvent apprendre ce qui suit :

- la violence et les menaces permettent d'obtenir ce que vous voulez
- une personne a deux choix - être l'agresseur ou la victime
- les victimes sont responsables de la violence
- lorsque les gens blessent d'autres personnes, ils ne sont pas punis
- la colère ou l'abus d'alcool cause la violence
- les gens qui vous aiment peuvent également vous blesser
- la colère devrait être réprimée car la personne peut se déchaîner
- les relations malsaines et inégales sont normales et à prévoir
- les hommes sont en charge et contrôlent la vie des femmes
- les femmes n'ont pas le droit d'être traitée de façon respectueuse et équitable

Certains observateurs croient que ces «leçons» peuvent prédisposer les jeunes à avoir recours à la violence ou à accepter la violence comme quelque chose de normal dans leurs propres relations intimes.

Stress post-traumatique

L'une des façons pour comprendre l'impact de la violence faite aux femmes et envers les enfants est de considérer le «traumatisme». Les réactions de stress traumatique peuvent se refléter dans les émotions, les pensées et les actes. Voici des caractéristiques de réactions de stress traumatique :

- revivre des aspects de la violence (p. ex., cauchemars)
- éviter des éléments qui rappellent la violence (p. ex., éviter des conflits, tons de voix élevés)
- endormir ses émotions (p. ex., peut sembler couper des autres)
- activation accrue (p. ex., peut réagir au bruit de façon intense ou sursauter facilement)

Certains observateurs ont exprimé l'hypothèse que le développement du cerveau des nourrissons et des jeunes enfants peut être affecté de façon négative s'ils sont exposés à suffisamment de violence pour créer un stress chronique ou des états d'activation.

Il est important de noter que de nombreux facteurs de stress, outre la violence, peuvent déclencher des comportements ou symptômes influencés par les émotions. Durant des divorces marqués par

beaucoup de conflits, il est courant d'observer des comportements régressifs chez les enfants d'âge préscolaire avant et/ou après les visites avec le parent n'ayant pas la garde (Johnston et Roseby, 1997) par exemple. De plus, nombre d'éléments corollaires à la violence faite aux femmes peuvent aggraver les retards de développement ou une régression (p. ex., quitter le foyer familial, perdre contact avec un animal de maison, changer d'école, être séparé de ses frères et soeurs et absence d'un parent).

Communiquer avec la Société d'aide à l'enfance

En tant que citoyens de l'Ontario, nous sommes tous tenus d'informer la Société d'aide à l'enfance si nous avons des «raisons valables» de croire qu'un enfant a ou pourrait avoir besoin de protection. La Loi sur les services à l'enfant et à la famille définit l'expression «enfant ayant besoin de protection» de façon très détaillée et cela comprend la violence physique, sexuelle et psychologique, la négligence et le risque de danger. Il est important de savoir ce qui suit :

- la personne qui reçoit un signalement ou qui soupçonne qu'un enfant a besoin de protection doit communiquer elle-même avec la Société d'aide à l'enfance (c.-à-d. cette responsabilité ne peut pas être déléguée ou transférée à personne d'autre)
- il n'est pas nécessaire d'être entièrement certain qu'un enfant a besoin de protection; il suffit d'avoir des «raisons valables», soit ce qu'une personne ordinaire faisant preuve de jugement normal et honnête peut soupçonner
- si vous n'êtes pas certain de devoir rédiger un rapport, appelez la Société d'aide à l'enfance de votre région et expliquez la situation qui vous préoccupe sans fournir de noms. Si vous devez rédiger un rapport, on vous le fera savoir.



L'Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance a préparé un document intitulé : "How and When to Report Abuse or Neglect" qui est disponible au site : www.oacas.org

Est-ce que le fait de vivre dans un climat de violence faite aux femmes constitue de la violence envers les enfants? Cette question fait l'objet d'un débat important (Edleson, 2004). En Ontario, la Loi sur les services à l'enfant et à la famille ne définit pas expressément la violence faite aux femmes comme l'une des raisons obligeant un professionnel à rédiger un rapport. La Société d'aide à l'enfance préfère plutôt étudier chaque cas séparément afin de déterminer si cette violence cause des «effets négatifs psychologiques», tel que définit dans la loi, qui sont graves et dont la personne en charge de l'enfant ne tient pas compte.



Chacune des 52 Sociétés d'aide à l'enfance a négocié une entente de conciliation avec les services locaux à l'intention des femmes victimes de violence afin qu'ils sachent quand signaler la présence d'enfants dans des cas de violence faite aux femmes. Il pourrait être utile d'avoir une copie de cette entente pour vous aider à enseigner cette matière.

Agences apparentées : «Vous n'êtes pas seul»

Personne n'est tenu d'intervenir seul. La plupart des communautés ont des agences qui viennent en aide aux femmes et aux enfants victimes de violence. Les étudiants qui choisissent une profession axée sur la relation d'aide peuvent et devraient se familiariser avec les agences locales afin de pouvoir fournir des renseignements sur ces services offerts dans la région, au besoin. Bien que chaque communauté soit différente et que les ressources soient limitées dans certaines régions, les femmes habitant dans nombre de régions de la province peuvent faire appel aux services suivants :

- Refuge pour femmes victimes de violence
- Counselling ou agence luttant contre la violence en milieu familial à l'intention des autochtones
- Centre de défense pour les femmes victimes de violence ou centre pour les femmes
- Ligne d'écoute téléphonique Assaulted Women's Helpline (partout dans la province)
- Programme d'aide aux victimes et aux témoins (offert dans chaque Palais de justice de l'Ontario)
- Aide juridique Ontario
- Services d'interprétation linguistique
- Société d'aide à l'enfance
- Programme d'intervention auprès des partenaires violents (également appelé PIPV en Ontario)
- Services sociaux familiaux
- Ontario au travail
- Centres de la petite enfance



Voici une idée de projet à faire en classe. Demandez aux étudiants d'utiliser des répertoires et/ou l'Internet pour trouver les noms et coordonnées de personnes-ressources auprès des services susmentionnés dans la communauté. Les sites Web suivants pourraient leur être utiles :

www.womennet.ca
www.citizenship.gov.on.ca/owd/indexf.html
www.thefarmline.ca
www.nacafv.ca
www.etablissement.org

Traumatisme vicariant

Les personnes choisissent des professions axées sur la relation d'aide parce qu'elles veulent aider. Toutefois, le fait d'entendre les expériences de certaines mères et certains enfants peut être bouleversant et créer de la confusion. Nous pouvons nous sentir tristes, en colère ou être abasourdis, ce qui sont des réactions normales. Veuillez fournir des suggestions aux étudiants pour les aider à gérer ce genre de sentiments, soit en parlant à des collègues et en demandant l'opinion d'un superviseur.

Il arrive parfois que nous ayons une réaction psychologique plus intense. Lorsque nous sommes traumatisés en apprenant le traumatisme vécu par une autre personne, on parle de «traumatisme vicariant». Il se pourrait que nous ayons des symptômes de traumatisme comme l'angoisse, un sentiment de désespoir ou des pensées dérangeantes parallèles aux expériences vécues par la victime de violence. Il est primordial de trouver des moyens de gérer le stress que nous ressentons lorsque nous venons en aide à des personnes en crise. En plus de faire un rapport immédiat, veuillez encourager les étudiants à adopter des pratiques personnelles pour prévenir ou atténuer les effets de traumatisme vicariant. Les recommandations susmentionnées, de même que d'autres idées sont décrites dans le guide suivant.



Jan Richardson (2001). *Guide sur le traumatisme vicariant : Solutions recommandées pour les personnes luttant contre la violence*. Ottawa : Santé Canada.

Ressources complémentaires

Pour les étudiants qui désirent de la documentation complémentaire, veuillez leur recommander le guide *Apprendre à Écouter, Apprendre à Aider : Comprendre la violence faite aux femmes et ses effets sur les enfants* (Baker et Cunningham, 2005) . Ce guide fournit une liste de livres, de documents en ligne et de sites Web qui traitent du sujet.

Références citées

Baker, L.L. & A.J. Cunningham (2004). *Pour aider les enfants à mieux réussir / en assistant dans leur rôle maternel les survivantes de la violence faite aux femmes : Une ressource pour appuyer l'art d'être un bon parent*. London ON: Centre for Children & Families in the Justice System.

- Baker, L.L. & A.J. Cunningham (2005). *Apprendre à Écouter, Apprendre à Aider : Comprendre la violence faite aux femmes et ses effets sur les enfants*. London ON: Centre for Children & Families in the Justice System.
- Baker, L.L., P.G. Jaffe, L. Ashbourne & J. Carter (2002). *Children Exposed to Domestic Violence: An Early Childhood Educator's Handbook to Increase Understanding and Improve Community Responses*. London ON: Centre for Children and Families in the Justice System.
- Baker, L.L., P.G. Jaffe & K.J. Moore (2001). *Comprendre les effets de la violence en milieu familial : Un manuel de formation destiné aux éducateurs et éducatrices de la petite enfance*. London ON: Centre for Children and Families in the Justice System.
- Belknap, J. & H. Melton (2005). *In Brief: Are Heterosexual Men Also Victims of Intimate Partner Abuse?* Washington DC: Applied Research Forum, National Electronic Network on Violence Against Women, National Resource Center on Domestic Violence.
- Carlson, B.E. (2000). Children Exposed to Intimate Partner Violence: Research Findings and Implications for Intervention. *Trauma, Violence & Abuse*, 1(4): 321-342.
- Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993). *Un nouvel horizon: Éliminer la violence ~ Atteindre l'égalité (rapport final)*. Ottawa ON: Ministre des Approvisionnement et Services Canada.
- Cunningham, A.J. & L.L. Baker (2004). *What About Me: Seeking to Understand the Child's View of Violence in the Family*. London ON: Centre for Children and Families in the Justice System.
- Dong, M., R.F. Anda, V.J. Felitti, S.R. Dube, D.F. Williamson, T.J. Thompson, C.M. Loo & W.H. Giles (2004). The Interrelatedness of Multiple Forms of Childhood Abuse, Neglect, and Household Dysfunction. *Child Abuse & Neglect*, 28(7): 771-784.
- Dube, S.R., R.F. Anda, V.J. Felitti, V.J. Edwards & D.F. Williamson (2002). Exposure to Abuse, Neglect, and Household Dysfunction Among Adults who Witnessed Intimate Partner Violence as Children: Implications for Health and Social Services. *Violence & Victims*, 17(1): 3-17.
- Edleson, J. (2004). Should Childhood Exposure to Adult Domestic Violence be Defined as Child Maltreatment under the Law? In P.G. Jaffe, L.L. Baker & A.J. Cunningham (Eds.), *Protecting Children from Domestic Violence: Strategies for Community Intervention* (pp. 8-29). New York, NY: The Guilford Press.

- Edleson, J. (1999). Children's Witnessing of Adult Domestic Violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 14(8): 839-870.
- Edwards, V.J., G.W. Holden, V.J. Felitti & R.F. Anda (2003). Relationship Between Multiple Forms of Childhood Maltreatment and Adult Mental Health in Community Respondents: Results from the Adverse Childhood Experiences Study. *American Journal of Psychiatry*, 169(8): 1453-1460.
- Fantuzzo, J., R. Boruch, A. Beriama, M. Atkins & S. Marcus (1997). Domestic Violence and Children: Prevalence and Risk in Five Major U.S. Cities. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 36: 116-122.
- Fergusson, D.M. & J. Horwood (1998). Exposure to Interparental Violence in Childhood and Psychosocial Adjustment in Young Adulthood. *Child Abuse & Neglect*, 22(5): 339-357.
- Goldblatt, H. (2003). Strategies of Coping Among Adolescents Experiencing Interparental Violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 18(2): 532-552.
- Johnson, M.P. & J.M. Leone (2005). The Differential Effects of Intimate Terrorism and Situational Couple Violence: Findings from the National Violence Against Women Survey. *Journal of Family Issues*, 26(3): 322-349.
- Johnston, J.R. & V. Roseby (1997). *In the Name of the Child: A Developmental Approach to Understanding and Helping Children of Conflicted and Violent Divorce*. New York NY: The Free Press.
- Laroche, D. (2005). *Aspects du contexte et des conséquences de la violence conjugale : violence situationnelle et terrorisme conjugal au Canada en 1999*. Québec QC : Institut de la statistique du Québec, Gouvernement du Québec.
- Perry, B. (2005). *Maltreatment and the Developing Child: How Early Childhood Experience Shapes Child and Culture*. London ON: Centre for Children & Families in the Justice System.
- Ross, S.M. (1996). Risk of Physical Abuse to Children of Spouse Abusing Parents. *Child Abuse & Neglect*, 20(7): 589-598.
- Sev'er, A. (2002). *Fleeing the House of Horrors: Women who Have Left Abusive Partners*. Toronto ON: University of Toronto Press.
- Statistiques Canada (2005). *La violence familiale au Canada: un profil statistique, 2005*. Ottawa ON: Ministre de l'Industrie.

Statistiques Canada (2004). *La violence familiale au Canada: un profil statistique, 2004*. Ottawa ON: Ministre de l'Industrie.

Statistiques Canada (2000). *La violence familiale au Canada: un profil statistique, 2000*. Ottawa ON: Ministre de l'Industrie.